
Norme internationale



780

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Emballages — Symboles graphiques relatifs à la manutention des marchandises

Packaging — Pictorial marking for handling of goods

Troisième édition — 1985-09-01

CDU 621.86 : 003.62

Réf. n° : ISO 780-1985 (F)

Descripteurs : emballage, emballage d'expédition, marquage, symbole, information, schéma de manutention.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 780 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 122, *Emballages*.

La Norme internationale ISO 780 a été pour la première fois publiée en 1983. Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition, à laquelle le nouveau symbole n° 5 a été ajouté (les anciens symboles nos 5 à 12 ayant été renumérotés, en conséquence, de 6 à 13), ainsi que l'ISO/R 884-1968 par suite de la publication de ce nouveau symbole n° 5.

Emballages — Symboles graphiques relatifs à la manutention des marchandises

0 Introduction

Les emballages d'expédition portent souvent des prescriptions de manutention dans la langue du pays d'origine. Bien que ces prescriptions puissent, jusqu'à un certain point, assurer la protection des envois, elles sont néanmoins de peu de valeur pour les marchandises expédiées vers ou par des pays où l'on parle des langues différentes, et sans aucune valeur lorsque le personnel chargé de la manutention de la marchandise est illettré.

Les symboles graphiques offrent donc l'unique possibilité de transmettre les intentions de l'expéditeur et leur adoption réduira sans aucun doute les pertes et les dommages causés par une manutention incorrecte.

L'utilisation des symboles graphiques ne confère aucune garantie de manutention satisfaisante et, par conséquent, un emballage protecteur convenable est de première importance.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie un ensemble de symboles, utilisés d'une manière conventionnelle pour le marquage des emballages d'expédition afin de transmettre des prescriptions de manutention.

Elle s'applique à des emballages contenant des marchandises de tout genre, mais ne couvre pas les prescriptions de manutention spécifiques aux marchandises dangereuses.

2 Symboles

2.1 Présentation des symboles

Les symboles peuvent figurer sur une étiquette ou, de préférence, être marqués au pochoir directement sur l'emballage¹⁾. Il est recommandé de peindre, d'imprimer ou de reproduire les symboles tels qu'ils sont décrits dans la présente Norme internationale. Il n'est pas obligatoire d'encadrer les symboles.

2.2 Couleur des symboles

La couleur à utiliser pour les symboles est le noir.

Si la couleur de l'emballage est telle que le symbole ne ressort pas clairement, on doit prévoir comme fond un panneau d'une couleur de contraste appropriée, de préférence le blanc.

L'utilisation de couleurs qui pourraient porter à confusion avec le marquage des matières dangereuses doit être évitée. L'utilisation du rouge ou de l'orange doit être évitée, à moins que des règlements nationaux ou régionaux existants ne prescrivent expressément leur utilisation.

2.3 Dimensions des symboles

Normalement, la plus grande dimension hors tout des symboles doit être de 100, 150 ou 200 mm.

Des dimensions plus grandes ou plus petites peuvent être nécessaires en fonction de la dimension ou de la forme de l'emballage.

1) Dans le cas d'un marquage direct au pochoir, les symboles doivent être fournis avec des « blancs » dans le dessin, si cela est demandé (voir la figure après le tableau).

2.4 Nombre et emplacement des symboles

2.4.1 Le nombre de symboles identiques à apposer sur un emballage dépend de la taille et de la forme de celui-ci.

Pour les symboles 1, 3, 6 et 8 (voir le tableau), les règles suivantes doivent être appliquées:

Le **symbole 1**, « fragile », doit être placé près du coin supérieur gauche des quatre faces verticales de l'emballage (voir exemple de présentation au n° 1 du tableau).

Le **symbole 3**, « haut », doit apparaître au même emplacement que le symbole 1 [voir exemple de présentation a) au n° 3 du tableau]. Lorsque les deux symboles sont nécessaires, le symbole 3 doit toujours être le plus proche du coin [voir exemple de présentation b) au n° 3 du tableau].

Le **symbole 6**, « élinguer ici », doit être apposé sur au moins deux faces opposées (voir exemple de présentation au n° 6 du tableau).

Le **symbole 8**, « centre de gravité », doit être apposé sur toutes les six faces relatives à l'emplacement réel du centre de gravité (voir exemple de présentation au n° 8 du tableau).

2.4.2 Lorsque les emballages d'expédition sont groupés en unités de charge, les symboles doivent être placés de façon qu'ils puissent être visibles [voir exemple de présentation c) au n° 3 du tableau].

2.4.3 Il y aura lieu de porter une attention particulière à l'application correcte des marques étant donné qu'une application incorrecte peut conduire à une fausse interprétation.

Les symboles 6 et 8 doivent être appliqués dans leurs positions correctes et aux endroits respectifs appropriés afin que leurs significations soient clairement et entièrement comprises.

3 Prescriptions de manutention

Les prescriptions de manutention doivent figurer sur les emballages d'expédition en utilisant les symboles correspondants donnés dans le tableau. Le symbole 1 contient deux indications.

Le texte de base d'avertissement peut figurer sous le symbole dans la langue du pays d'origine et/ou du pays de destination, si nécessaire. Cependant, dans la mesure du possible, les prescriptions doivent être écrites dans des langues habituellement utilisées pour le commerce international.

Tableau


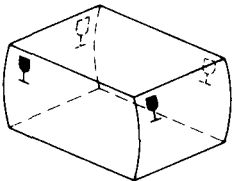

N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
1	FRAGILE MANUTENTIONNER AVEC PRÉCAUTION	 ISO 7000/n° 0621 Exemple de présentation: 	Indique : a) que le contenu de l'emballage d'expédition est fragile; b) qu'il faut le manipuler avec précaution.	
2	NE PAS UTILISER DE CROCHETS	 ISO 7000/n° 0622	Indique que des crochets sont interdits pour le levage de l'emballage d'expédition.	

Tableau (suite)

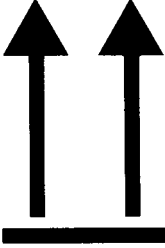
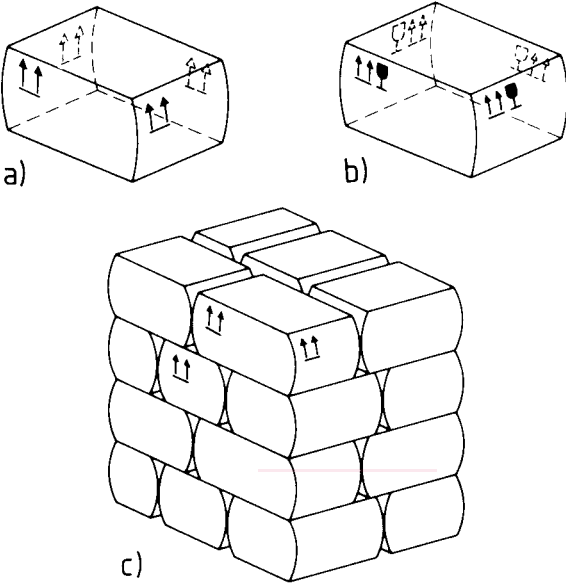
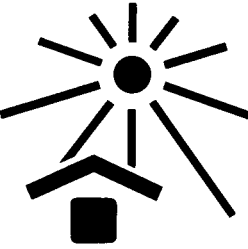
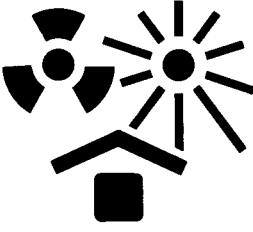
N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
3	HAUT	 <p>ISO 7000/n° 0623</p> <p>Exemples de présentation :</p> 	Indique la position verticale correcte de l'emballage d'expédition.	
4	CRAINT LA CHALEUR	 <p>ISO 7000/n° 0624</p>	Indique que l'emballage d'expédition doit être tenu éloigné de la chaleur.	
5	PROTÉGER DE LA CHALEUR ET DES SOURCES RADIOACTIVES	 <p>ISO 7000/n° 0615</p>	Indique que le contenu de l'emballage peut être détérioré ou rendu complètement inutilisable par les effets de la chaleur ou de radiations pénétrantes.	

Tableau (suite)


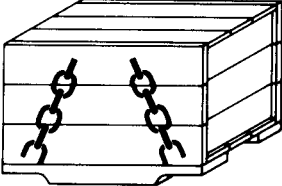

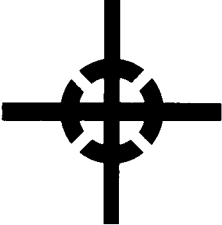
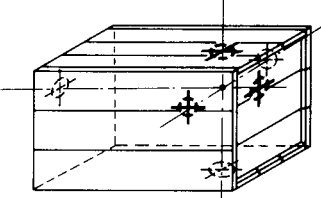
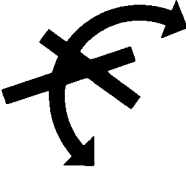

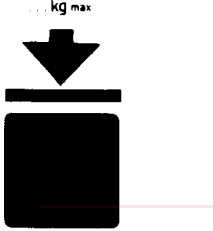

N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
6	ÉLINGUER ICI	 <p data-bbox="591 703 760 725">ISO 7000/n° 0625</p> <p data-bbox="545 761 806 784">Exemple de présentation:</p> 	Indique l'emplacement où les élingues doivent se trouver pour le levage de l'emballage d'expédition.	Voir 2.4.1 et 2.4.3
7	CRAINT L'HUMIDITÉ	 <p data-bbox="591 1395 760 1417">ISO 7000/n° 0626</p>	Indique que l'emballage d'expédition doit être tenu dans un environnement sec.	
8	CENTRE DE GRAVITÉ	 <p data-bbox="591 1733 760 1756">ISO 7000/n° 0627</p> <p data-bbox="545 1792 806 1814">Exemple de présentation :</p> 	Indique le centre de gravité de l'emballage d'expédition. NOTE — L'exemple de présentation du symbole 8 indique le centre de gravité réel d'un emballage d'expédition qui, dans ce cas, n'est pas identique au centre de gravité suggéré par la forme géométrique de l'emballage mais se situe au point d'intersection des trois axes déterminés par l'emplacement des symboles.	Voir 2.4.1 et 2.4.3

Tableau (suite)

N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
9	NE PAS FAIRE ROULER	 <p data-bbox="637 577 806 607">ISO 7000/n° 0628</p>	Indique que l'emballage d'expédition ne doit pas être roulé.	
10	PRISE PAR DIABLE INTERDITE SUR CETTE FACE	 <p data-bbox="637 913 806 943">ISO 7000/n° 0629</p>	Indique les endroits sur l'emballage d'expédition où des diables ou des chariots ne doivent pas être placés.	
11	LIMITE DE STOCKAGE	 <p data-bbox="637 1227 806 1256">ISO 7000/n° 0630</p>	Indique les possibilités de stockage limitées de l'emballage d'expédition.	
12	PRISE LATÉRALE PAR PINCES AUTORISÉE	 <p data-bbox="637 1487 806 1516">ISO 7000/n° 0631</p>	Indique l'emplacement des pinces pour la manutention de l'emballage d'expédition.	